



Il loue un terrain sans bail, nuisances...

Par **impek**, le **23/09/2008** à **12:49**

Bonjour,

J'ai acheté une maison en mai dernier, il y a 1 terrain devant, directement collé à mon jardin et uniquement séparé par des box en feraille.

Ce terrain ne peut pas m'être vendu car il est frappé d'hypothèque, il est donc loué "sans bail" par son propriétaire à une entreprise, qui y entropose toutes sortes de matériaux de construction ce qui est très bruyant et très gênant.

Ne pouvant pas acheter le terrain, j'ai décidé de revendre la maison qui, à cause de ce terrain (loué illégalement), perd de sa valeur, car la vue devant donne directement sur des tas de ferailles et autres...

Comment obliger le propriétaire du terrain à construire un mur, ou encore puis-je l'obliger à ne plus louer à cause du bruit et du fait qu'il m'empêche de mieux vendre ma maison?

Est-il possible de dénoncer ces activités illégales et à qui?

Ah j'oubliais, il s'agit d'une copro (pas de syndic) et le terrain en fait partie.

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **23/09/2008** à **14:06**

Ben, auprès du fisc : c'est du chiffre d'affaires ou des revenus non déclarés,
et auprès des services de l'environnement de la préfecture ou de la mairie pour non respect
du POS ou du PLU. Le proprio a des soucis à se faire.

Par **impek**, le **23/09/2008** à **22:50**

Bonsoir,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement